

ARRETE N° *2417010* du 13 DEC. 2024

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Madame Agnès LE GUENNIC**  
Assistant socio-éducatif 1<sup>er</sup> grade hospitalier  
Responsable d'équipe éducative Accueil d'urgence et centre maternel  
Service Départemental d'accueil diversifié enfance  
Direction des Offres d'accueil  
Direction générale adjointe des Solidarités

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Madame LE GUENNIC, assistant socio-éducatif 1<sup>er</sup> grade hospitalier, en qualité de Responsable d'équipe éducative Accueil d'urgence et centre maternel, au sein du service Départemental d'accueil diversifié enfance, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

**ARRETE**

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame LE GUENNIC, assistant socio-éducatif 1<sup>er</sup> grade hospitalier, Responsable d'équipe éducative Accueil d'urgence et centre maternel, à l'effet de signer :

- les correspondances à caractère technique ou éducatif.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame LE GUENNIC, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame LE GUENNIC, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,  
  
Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 13 DEC. 2024  
après dépôt en préfecture le 16 DEC. 2024  
après publication ou notification le 18 DEC. 2024